

02 février 2017

COPIIL SCoT CENTRE ARDECHE

Les Ollières sur Eyrieux, 18h

Ordre du jour

1/ Note d'enjeux de l'Etat, DDT Ardèche

2/ Etat Initial de l'Environnement : cadre réglementaire, focus thématique « ressource en eau »

3/ Formes urbaines et paysages

4/ Points divers

2/ Etat Initial de l'Environnement : cadre règlementaire

En application de l'article R. 122-2, le rapport de présentation du SCoT se doit d'exposer « *l'état initial de l'environnement et ses perspectives d'évolution* »

→ Construction d'un projet de territoire au travers de l'identification des enjeux environnementaux

→ Il permet d'établir un état de référence du territoire « *en l'absence de SCoT* » sur la thématique environnementale

2/ Etat Initial de l'Environnement : cadre réglementaire

La réglementation n'impose pas une liste des thèmes à traiter mais

- il doit balayer toutes les thématiques de l'environnement, au sens large du terme, permettant de caractériser son état et son évolution
- Il sera approfondi et complété en fonction de la sensibilité du territoire et des orientations du document d'urbanisme

Néanmoins il doit répondre aux exigences réglementaires :

- de la Directive Evaluation des Incidences Environnementales des Plans et Programmes des documents d'urbanisme
- du code de l'urbanisme (article L121-1) portant respectivement sur les champs de l'environnement sur lesquels doit porter **l'évaluation environnementale** et sur les objectifs des SCOT et des PLU

2/ Etat Initial de l'Environnement : thèmes abordés

1. Eléments structurants du territoire (relief, climat...)
2. Biodiversité et Trame Verte et Bleue
3. Paysages et Patrimoine bâti
4. Patrimoine agricole et potentiel productif
5. Patrimoine forestier
6. Ressource en espace et consommation foncière
7. La ressource en eau
8. Consommation et production d'énergie, Climat et GES
9. Extraction de matériaux
10. Gestion des déchets et capacités d'assainissement du territoire
11. Nuisances sonores
12. Pollution lumineuse
13. Qualité de l'air
14. Pollution des sols
15. Risques naturels (inondation, incendie, mouvement de terrain) et technologiques

2/ La ressource en eau : profil géographique

Situation géographique

Un territoire à cheval sur deux grands bassins hydrographiques à l'échelle nationale :

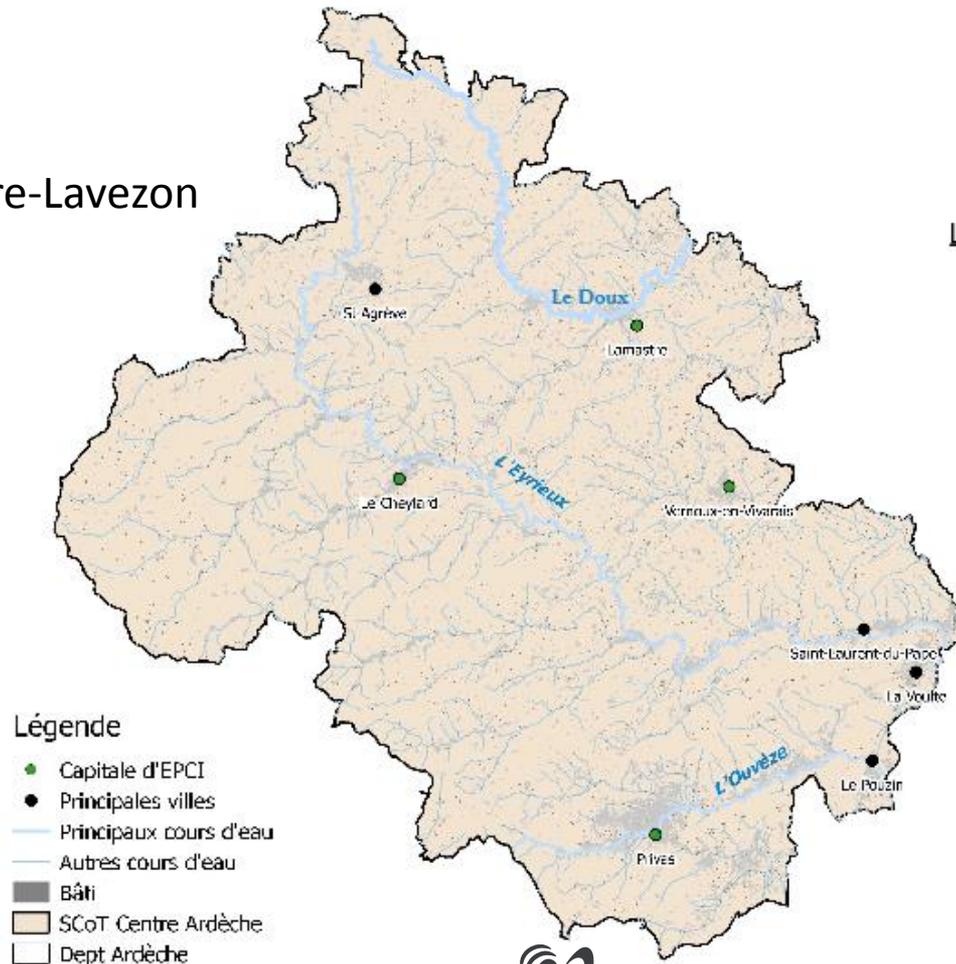
- Rhône Méditerranée Corse
- Loire Bretagne



2/ La ressource en eau : profil géographique

Un réseau hydrographique superficiel composé principalement de trois bassins versant :

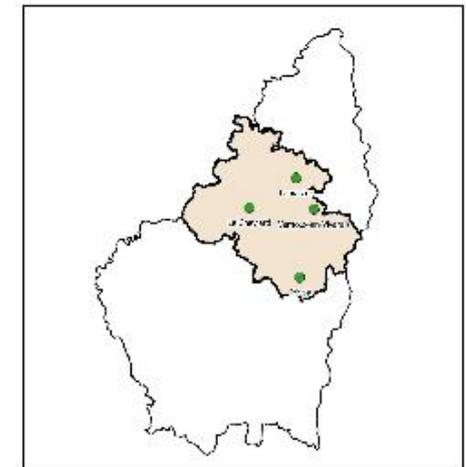
- Doux
- Eyrieux
- Ouvèze-Payre-Lavezon



Périmètre SCoT 2016

Centre Ardèche
SCoT

Les cours d'eau du Centre Ardèche



Document de travail

2/ La ressource en eau : de nombreux outils de gestion

- **2 SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : Rhône Méditerranée et Loire Bretagne 2016-2021
- **1 SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : Haut Lignon du Velay, en cours d'élaboration (concernant 5 communes du SCoT)
- **Plusieurs gestionnaires de rivière** : l'Entente Doux, le Syndicat mixte Eyrieux Clair (2e contrat de rivière signé en 2014), la CAPCA (2e contrat de rivière signé en 2008), le Syndicat mixte d'entretien et d'aménagement de la Payre

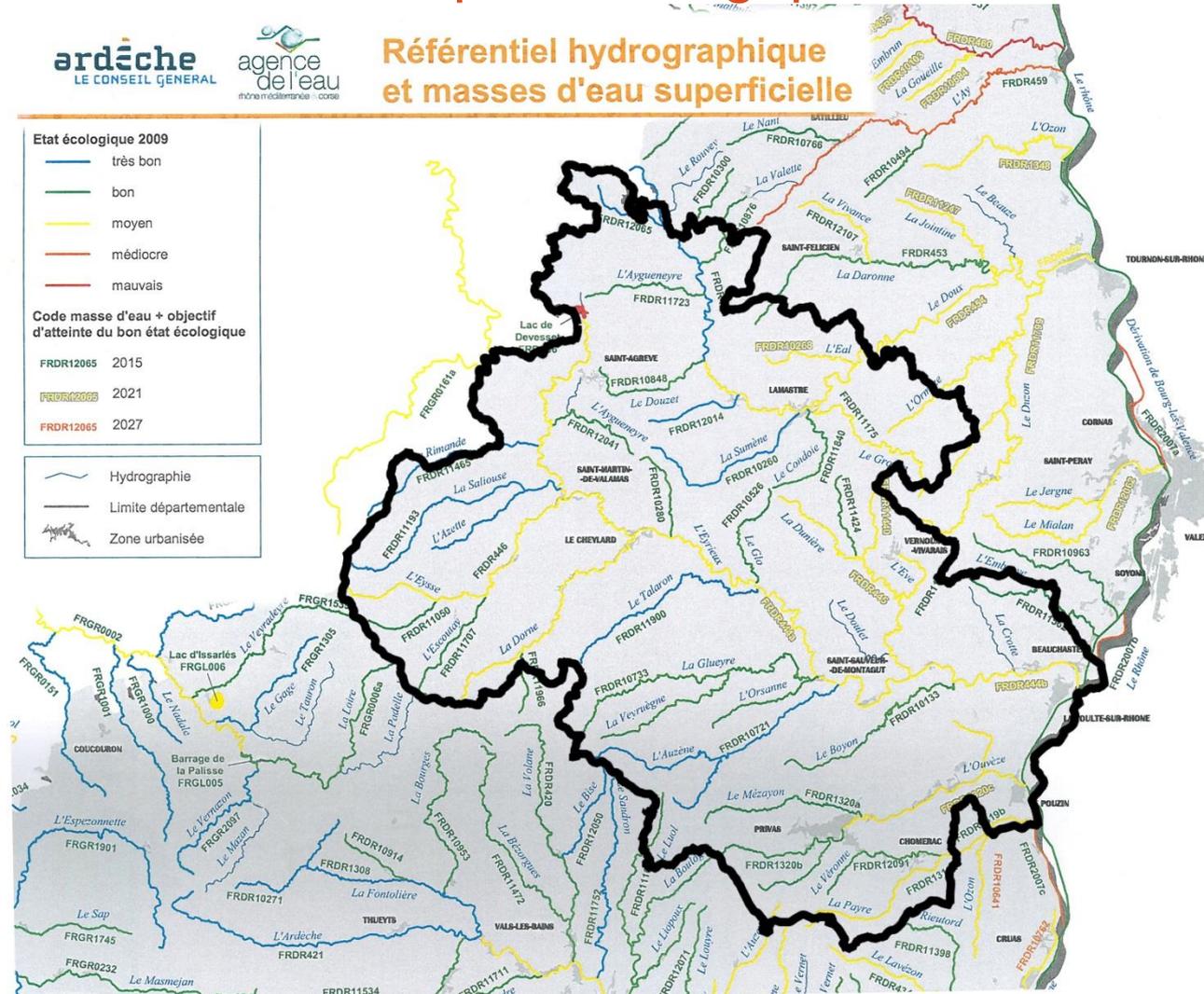
2/ La ressource en eau : caractéristiques écologiques

Masses d'eaux superficielles

Un état écologique des cours d'eau **moyen à bon** sur le territoire du SCoT Centre Ardèche

Plusieurs problématiques rencontrées :

- **Altération de la morphologie** de certains cours d'eau
- **Altération de la continuité**
- **Prélèvements perturbateurs** des milieux aquatiques



2/La ressource en eau : caractéristiques quantitatives

Des déséquilibres quantitatifs de la ressource sur le territoire du SCoT à l'échelle des trois bassins versants

Le Doux

- Classé Zone de Répartition des Eaux
- Identifié par le SDAGE territoire d'intervention prioritaire pour la résorption du déséquilibre

L'Eyrieux

- Identifié par le SDAGE territoire d'intervention prioritaire pour la résorption du déséquilibre

L'Ouvèze

- Classé Zone de Répartition des Eaux
- Pertes quantitatives dues à des infiltrations et à la dérivation de l'eau

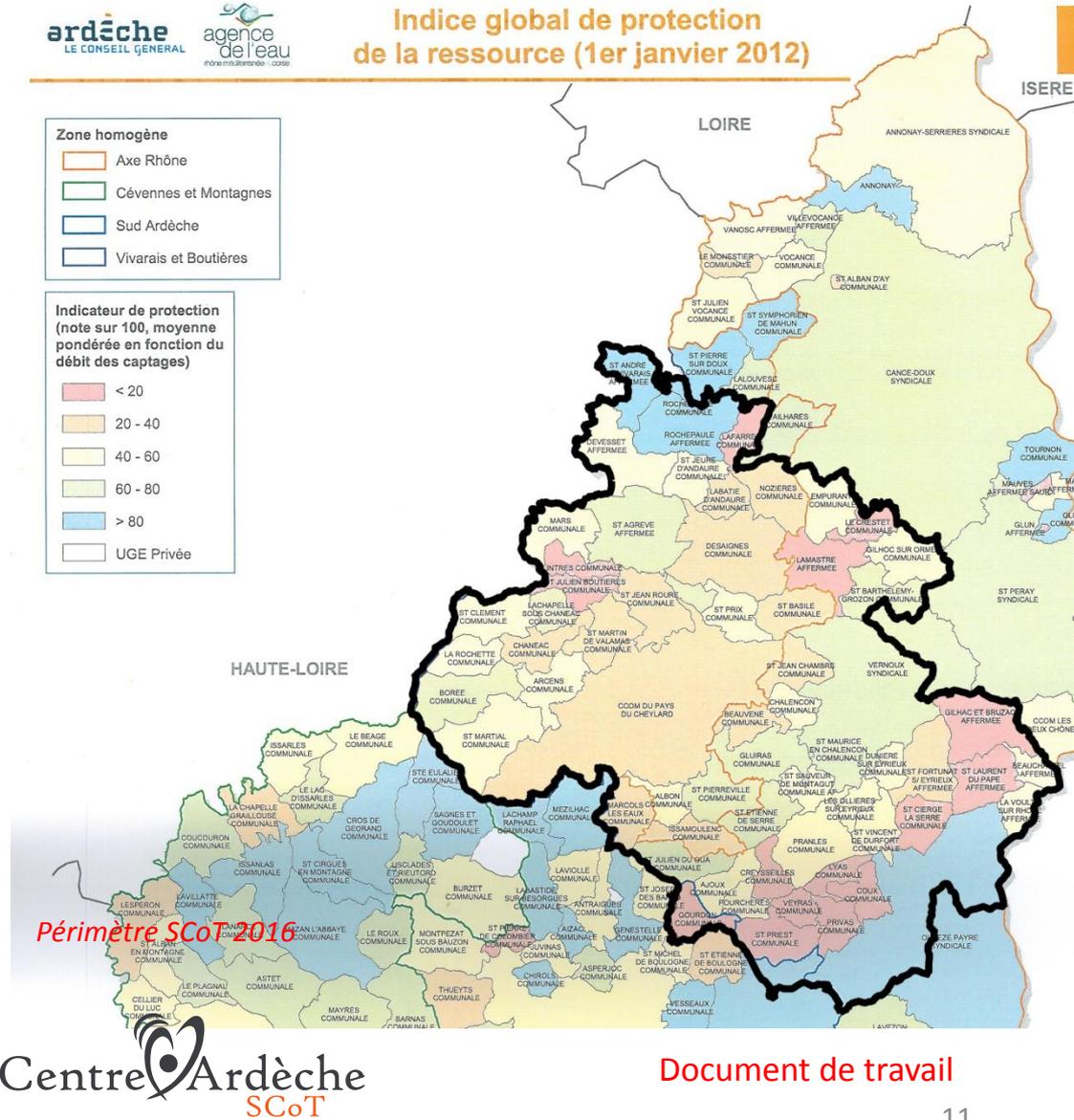
De plus, cours au régime « méditerranéen » avec un étiage important en période estivale créant des déséquilibres sur l'ensemble du réseau superficiel

2/ La ressource en eau : vulnérabilité des captages eau potable

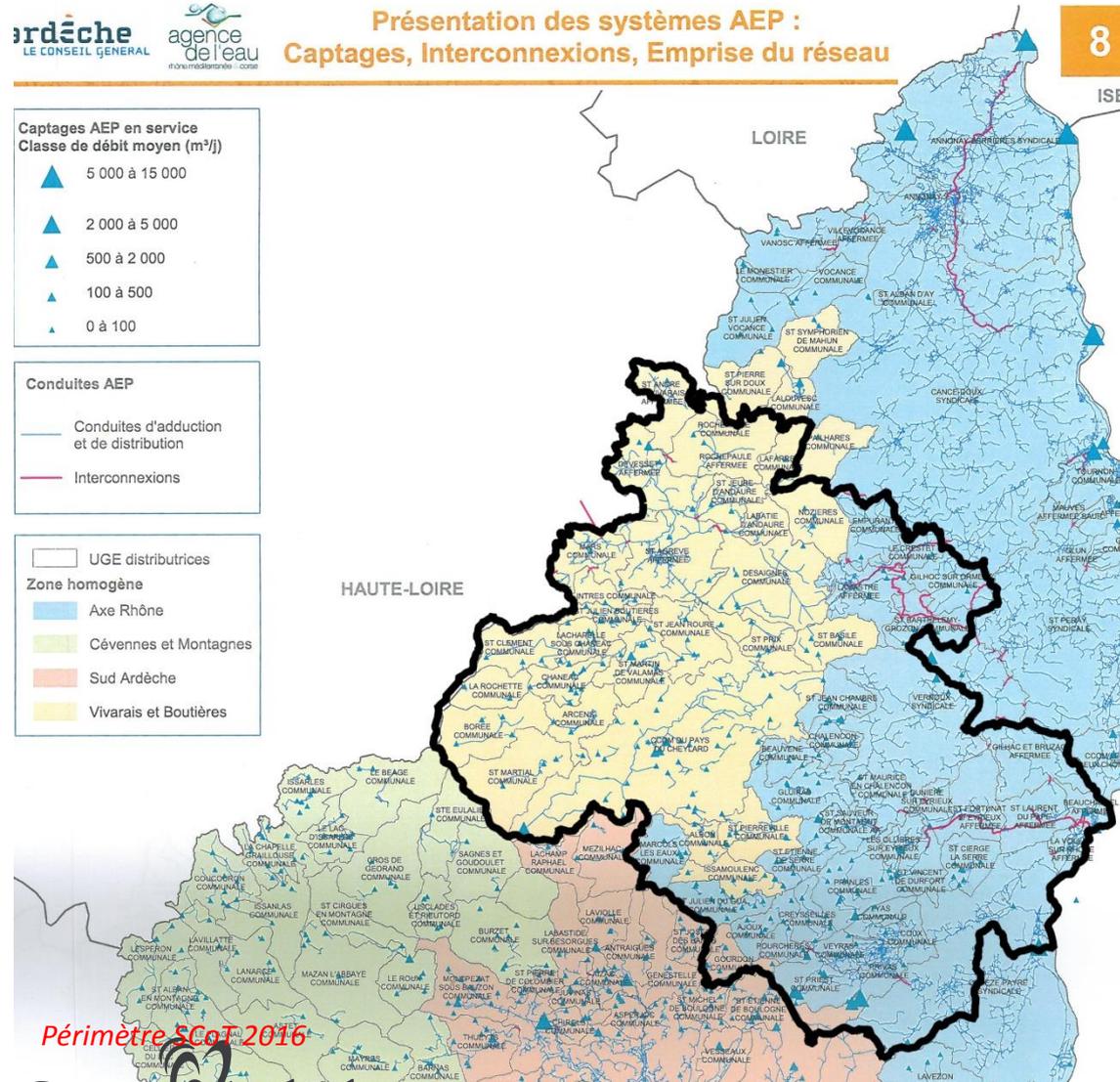
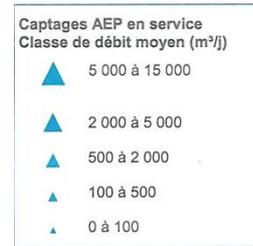
Un nombre important de captages : **226** dont plus de **50%** sont non protégés, **23%** pour lesquels la **procédure est en cours** et **27%** pour lesquels elle n'a pas encore été lancée par les gestionnaires des réseaux (Source : Etat, PAC)
 → Vulnérabilité des captages face aux pollutions (Sources : SDAEPA, ARS)

La mise en conformité des captages apparait comme en enjeu majeur pour le SCoT

Le SCoT devra préciser et hiérarchiser les captages dont les périmètres de protection sont à protéger de toute urbanisation du fait de la vulnérabilité de la ressource et dans un objectif de garantie de la distribution d'une eau de qualité pour les populations actuelles et futures.



2/ La ressource en eau : captages d'eau potable, des débits très variés



Périmètre SCoT 2016

De fortes disparités sur le territoire du SCoT quant aux débits moyen des captages : 53 000m³/j sur l' « axe Rhône », 4200m³/j pour « Vivarais Boutières ».

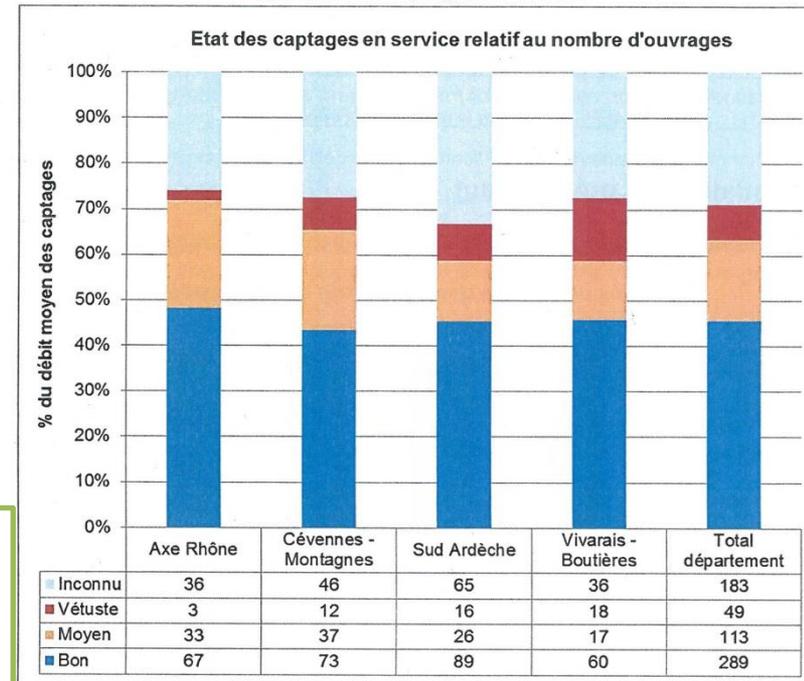
2/ La ressource en eau : un état des captages et des rendements de réseaux moyen voire médiocre

Etat des captages

- **Moins de 50%** des captages sont en « **bon état** »
- Environ 30 % sont dans un état « moyen » à « vétuste »
- Un nombre importants de captages dont l'état n'a pas pu être qualifié car pas régularisés, pas de travaux engagés, pas de schéma directeur engagé par la collectivité : état vraisemblablement « moyen » à « vétuste »

Le schéma départemental AEP pointe comme **enjeu** important la **réfection des captages** pour lequel c'est une problématique non négligeable.

Etat général des captages en service



2/ La ressource en eau : un état des captages et des rendements de réseaux moyen voire médiocre

Rendements des réseaux de distribution

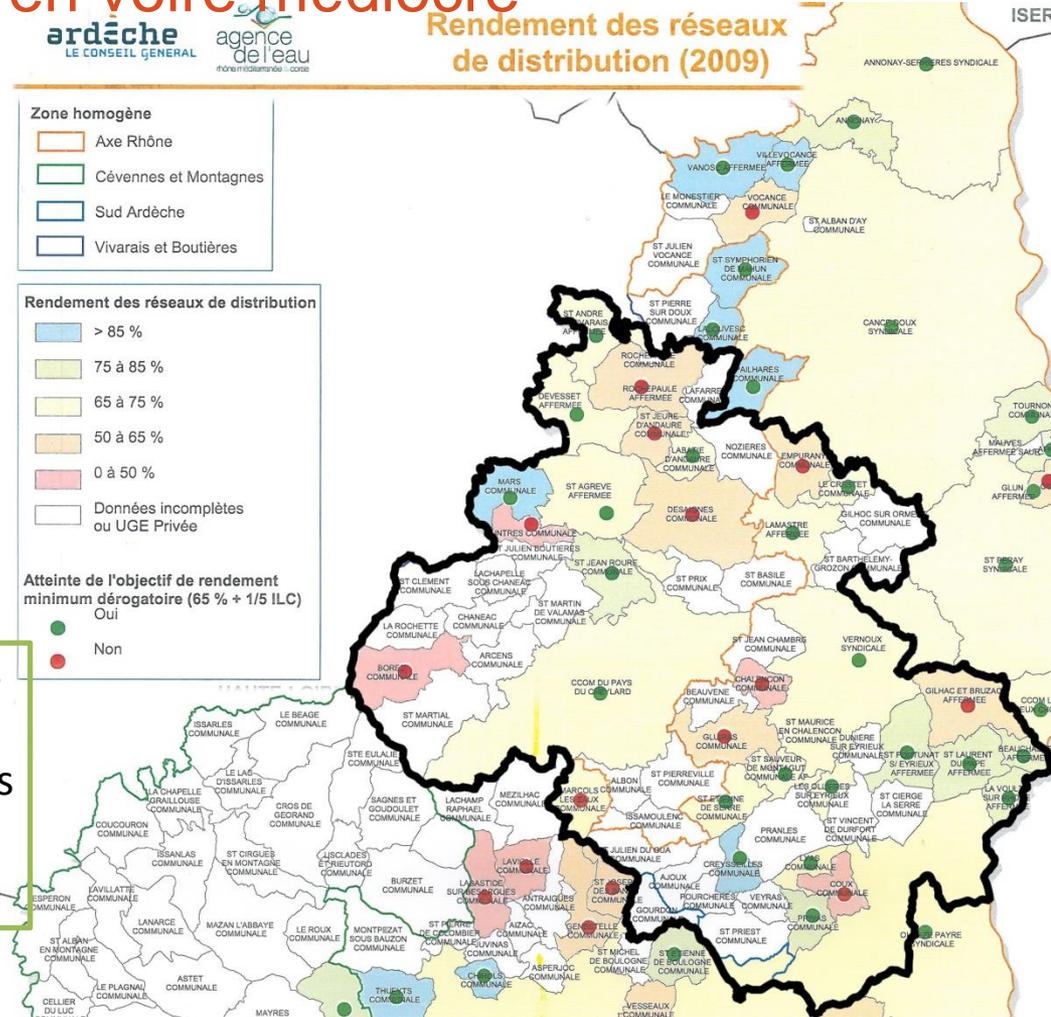
Un rendement est qualifié de bon lorsque > 80%

Rendements moyens des réseaux sur l'Ardèche : 72% (Moyenne France : 79,7%)

Sur le territoire du SCoT :

- 73% pour l'Axe Rhône
- 67% pour Vivarais Boutières

→ Enjeu de l'amélioration de l'efficacité des réseaux surtout pour le territoire Vivarais Boutières compte-tenu des enjeux en termes de disponibilité de la ressource (cours d'eau déficitaires : Doux, Eyrieux)



2/ La ressource en eau : besoins actuels en eau du territoire (Source, Schéma Départemental AEP Ardèche)

62 115 m³ mis en distribution en jour de pointe,
Et une **consommation** (tous usages) de **49 080m³** (45 130 m³ sur Axe Rhône, 3 950 m³ sur Vivarais Boutières)

Globalement la ressource en eau est excédentaire sur le territoire du SCoT

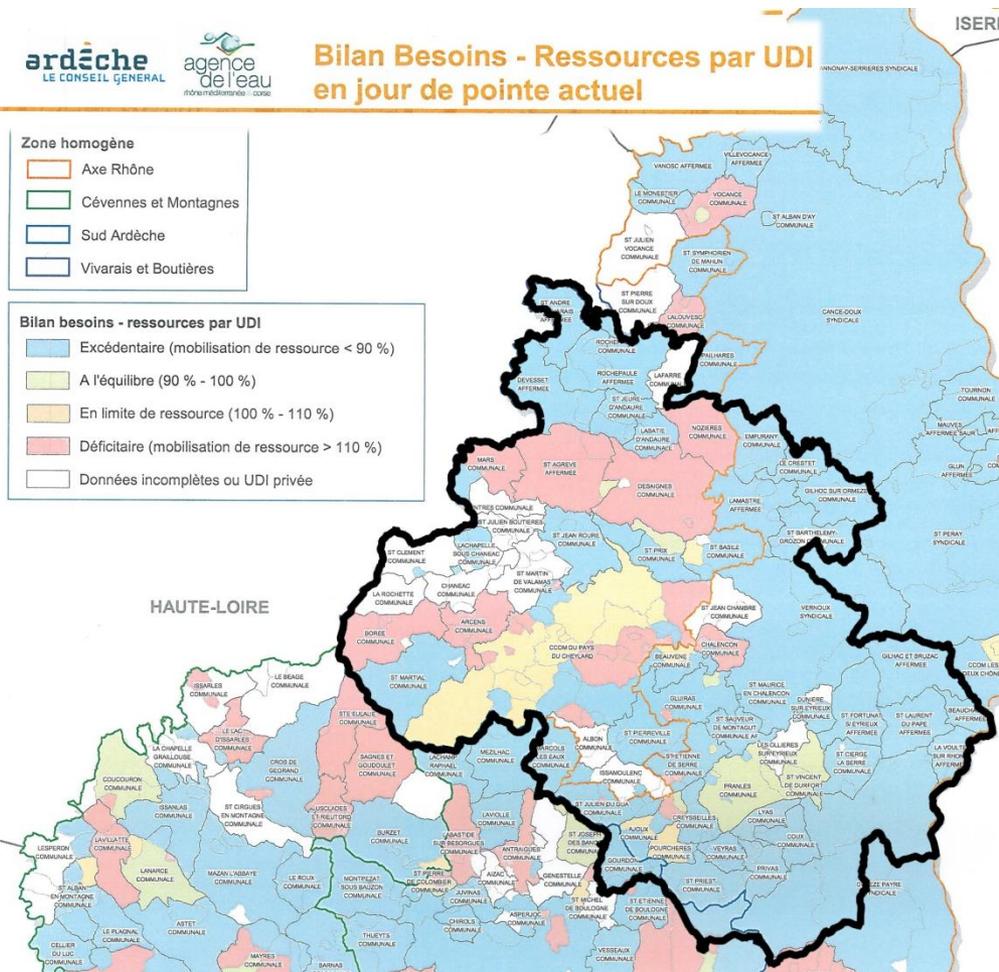
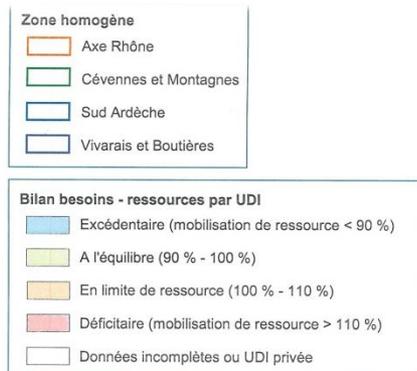
➔ Néanmoins, **certaines problématiques** en jour de pointe sur le territoire :

- Axe Rhône 18UDI/145 (Unité de Distribution Indépendante) présentent un **risque de déficit** sur
- Vivarais Boutières 41UDI/88 présentent un **risque de déficit important** (CC Pays du Cheylard : env. 250m³/jour de déficit, réseau de St Agrève et interconnexions : env. 500m³/jour de déficit

ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL

agence
de l'eau
Rhône-Méditerranée - Corse

Bilan Besoins - Ressources par UDI
en jour de pointe actuel



2/ La ressource en eau : prévision des besoins en eau du territoire pour 2030 (Source, Schéma Départemental AEP Ardèche)

La définition des besoins futurs du territoire du SCoT par le SDAEPA prévoit une **augmentation de la consommation** en jour de pointe vis-à-vis du jour de pointe de 2009 :

- Axe Rhône : + 16%, soit +7350m³/jour de pointe
- Vivarais Boutières : + 5%, soit + 190m³/ jour de pointe

➔ La consommation en eau du territoire du SCoT devrait atteindre ainsi à l'horizon **2030 56 620m³/jour de pointe**

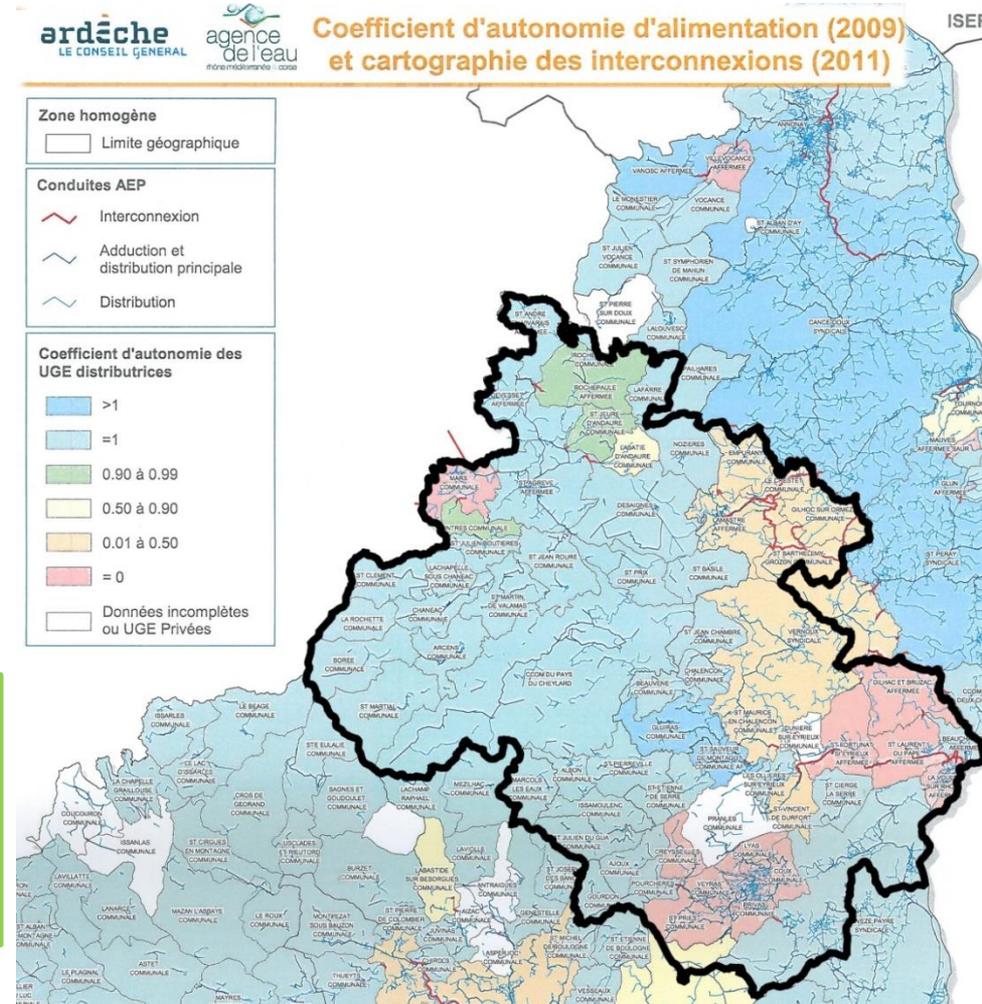
Au regard des résultats de l'étude bilans besoins-ressources 2030 tenant compte de l'amélioration des performances des réseaux, **des recherches de nouveaux points d'approvisionnement (nouvelles ressources ou interconnexions) devront être effectuées et en priorité sur les secteurs en déficit (Vivarais Boutières notamment).**

2/ La ressource en eau : une autonomie en eau des collectivités assez satisfaisante

Avec un coefficient moyen de 0.91 pour l'Axe Rhône et de 0.97 pour Vivarais Boutières la structuration de la maîtrise d'ouvrage AEP est assez satisfaisante sur le territoire du SCoT.

Toutefois des échanges d'eau non négligeables pour l'Axe Rhône sont à souligner : **3 des 4 communes adhérentes au syndicat Rhône Eyrieux présentent un coefficient d'autonomie égal à 0.**

→ Sur cette partie du territoire du SCoT les échanges d'eau entre collectivités pourraient justifier de nouveaux regroupements techniques en intercommunalité



2/ La ressource en eau : une qualité variable

Qualité microbiologique

27 % des UDI, desservant en moyenne 2,7 % de la population, fournissent aux abonnés une eau de mauvaise qualité bactériologique.

Cela concerne le territoire du SCoT

- ➔ Sur l'Axe Rhône, en particulier sur les hautes vallées du secteur centre ouest, à l'ouest d'une ligne Vernoux-Privas
- ➔ En Vivarais Boutières, principalement sur l'ensemble du secteur des Boutières

Ainsi les taux de conformité bactériologique des prélèvements issus du contrôle sanitaire ARS sur la période 2009-2011 présentent des valeurs très insuffisantes sur le territoire du SCoT

91 % des prélèvements étaient conformes sur l'Axe Rhône et 82 % sur Vivarais Boutières, bien en deçà de la moyenne nationale (99,4 % de conformité – source SISPEA 2012).

2/ La ressource en eau : une qualité variable

Nitrates

Il n'y a pas de zones classées « vulnérables » sur le territoire du SCoT

Pesticides

La zone homogène Axe Rhône, comportant des cultures plus intensives mais également plus urbaine, apparaît touchée avec près de 50% des UDI concernées

Néanmoins pas de problèmes sanitaires dû aux pesticides au regard du taux de conformité des prélèvements.

Le SCoT devra poser les conditions du maintien de cette qualité par la mise en place d'une certaine vigilance, de la poursuite des travaux de protection des captages et de suivi des activités au sein des périmètres de protection rapprochée

2/ Conclusion

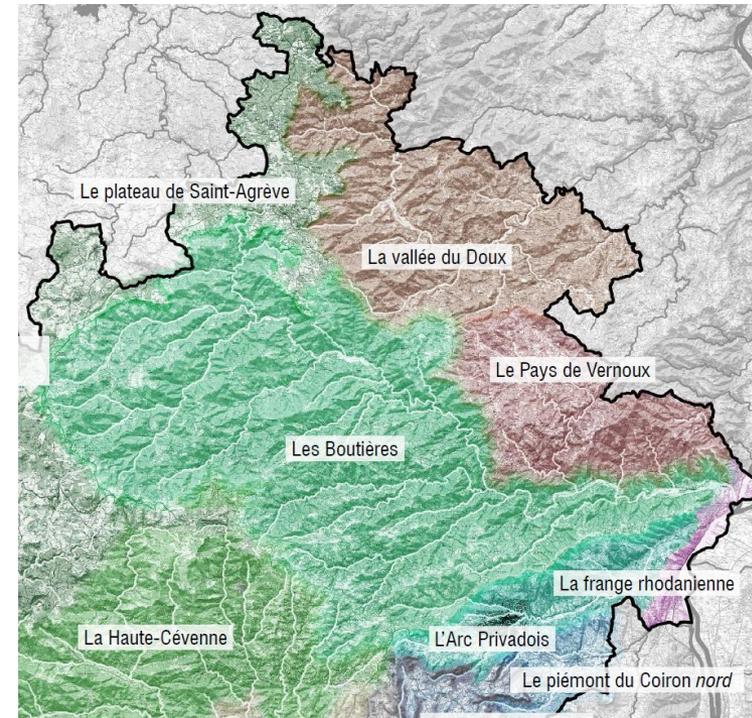
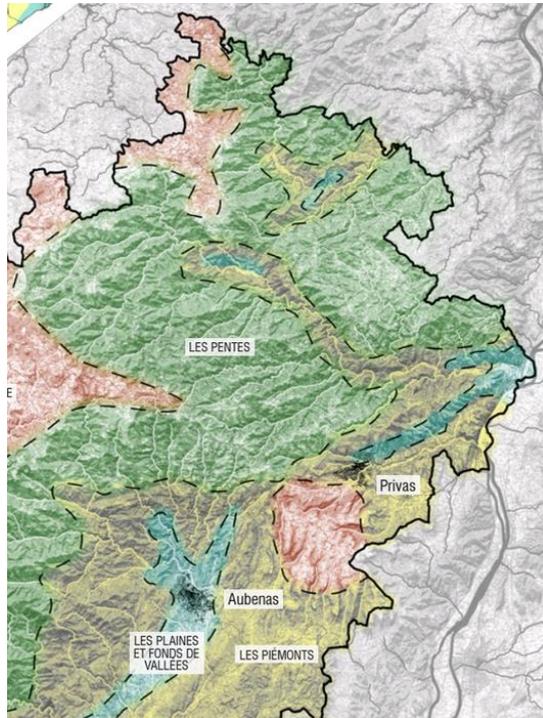
La maîtrise de la gestion de la ressource en eau semble primordiale sur le territoire du SCoT Centre Ardèche, avec des enjeux concernant :

- L'économie de la ressource en période estivale (Doux et Ouvèze en ZRE)
- Le maintien voire l'amélioration de la qualité des cours d'eau
- L'amélioration de la sécurisation de l'eau (protection des captages, développement système d'alerte aux pollutions, amélioration du rendement des réseaux) pour les besoins actuels et futurs
- L'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau potable

➔ En dépendent les projets de développement qui doivent être en adéquation avec les potentialités de la ressource

En lien avec thématique eau il reste encore à étudier les capacités d'assainissement du territoire, les zones humides, le risque inondation

3/ Formes urbaines dans le paysage



Le territoire se décompose à partir de plusieurs structures paysagères:

- la montagne
- les pentes
- le piémont
- les plaines et fonds de vallée

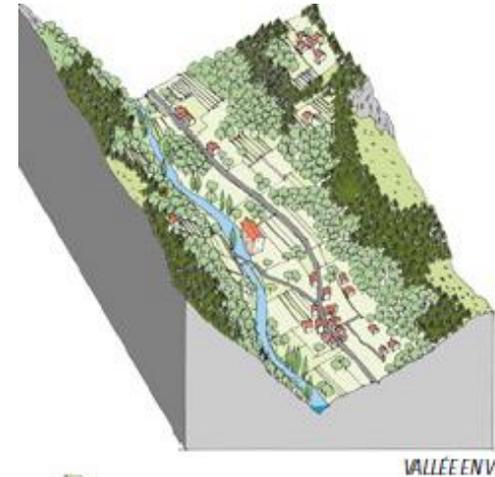
Plusieurs unités paysagères façonnent le territoire, depuis la vallée du Rhône jusqu'au plateau de Saint-Agrève

3/ Formes urbaines dans le paysage

Typologie de la structure et de la morphologie urbaine

❑ Les villes, villages de pente

Localisé en mi pente, la répartition du bâti est linéaire, le long d'une rue principale qui suit les courbes de niveaux. L'organisation compacte du bâti permet de s'abriter du vent. Sur ces communes existent historiquement, un étagement de la production agricole



❑ Les villes, villages situés sur les sommets, les crêtes

Les villages de sommet ou de crête

Leur implantation en sommet de colline a été liée à un besoin défensif lors des périodes historiques troublées. Cette localisation a également permis de préserver les meilleures terres agricoles.



3/ Formes urbaines dans le paysage

Typologie d'implantation des villes et villages

Les villes, villages situés sur les serres, plateaux

Les regroupements urbains présentent deux caractéristiques principales : les hameaux et les bourgs. Les noyaux historiques des villages se caractérisent par des morphologies compactes et une architecture spécifique. L'habitat dispersé est dominant sur ces secteurs.

Organisation type du plateau de Vernoux

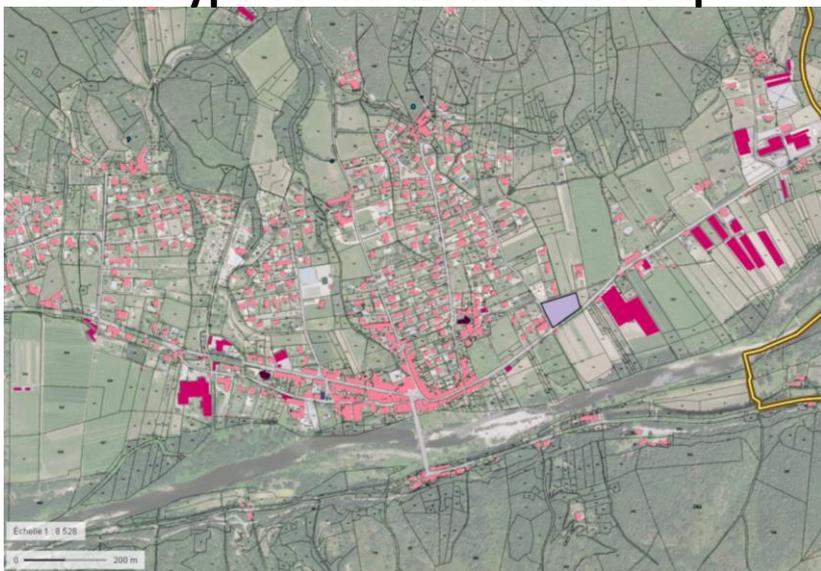


3/ Formes urbaines dans le paysage

Typologies de morphologies urbaines des villes et villages

Les différentes typologies d'implantation des villes et villages permettent au territoire d'avoir un foisonnement de morphologies urbaines différentes dont nous distinguerons ci-dessous les principales :

Site type : Saint-Laurent-du-Pape



□ Les villages « rue »

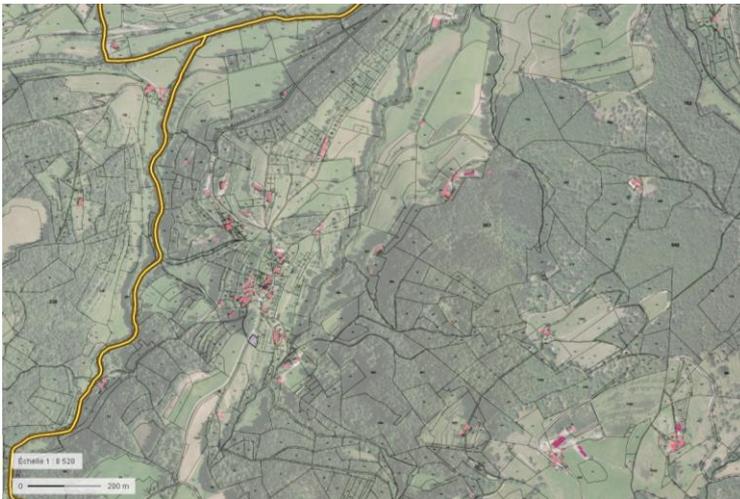
Ces morphologies se retrouvent essentiellement le long des axes de communication et des cours d'eau, pour des villes, villages qui ont davantage une fonction de passage.

3/ Formes urbaines dans le paysage

Typologies de morphologies urbaines des villes et villages

❑ Les villages « tas »

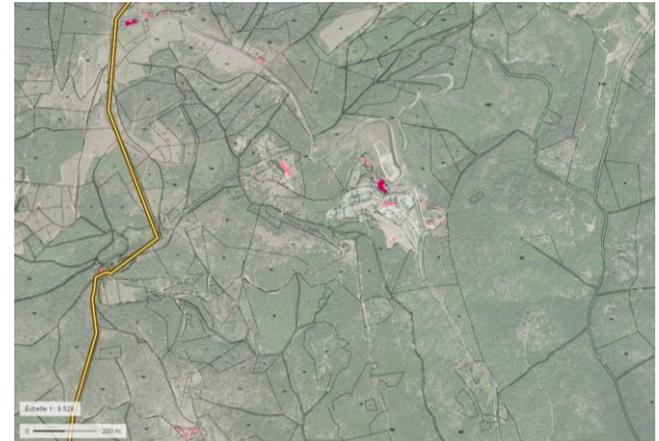
Ces villages présentent un habitat groupé, de façon non-linéaire, souvent autour d'une église. La place centrale peut être l'élément de l'espace public le plus identitaire.



Site type : Saint-Basile

❑ Les villages « hameaux »

Ces modes d'occupation du territoire, l'habitat dispersé suit une logique de valorisation agricole du territoire. Ils se retrouvent sur les espaces plus ruraux et la dispersion est plus ou moins sensible en fonction des secteurs.



Site type : Gilhac-et-Bruzac

Document de travail

3/ Formes urbaines dans le paysage

Typologies de morphologies urbaines des villes et villages

❑ Les villages « carrefours » (en X, Y)

L'organisation de la trame urbaine en X ou Y témoigne d'une position du village au carrefour de flux (personnes, marchandises). Cela témoigne d'une fonction d'échanges, et de commerces de la commune. Cette morphologie se retrouve sur les zones de plateaux, plaines.

Site type : Vernoux-en-Vivarais



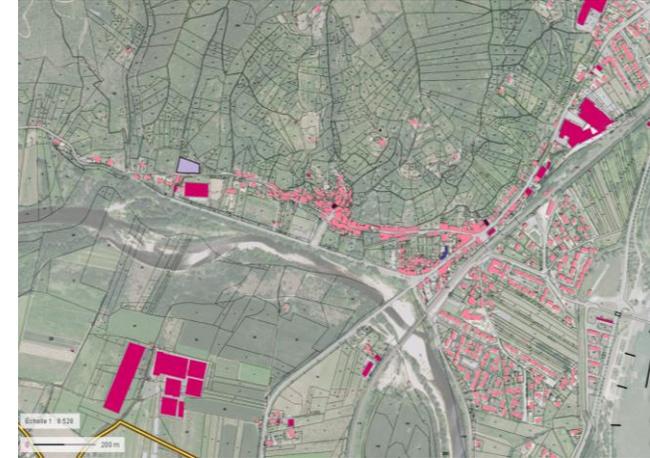
2/ Formes urbaines dans le paysage

Typologies de morphologies urbaines des villes et villages

❑ Les fortifications, autour d'un noyau médiéval

A l'origine à fonction défensive, la trame urbaine est très souvent concentrique, semi-concentrique. Sur le point haut est présent la motte castrale. Aujourd'hui, l'urbanisation a dépassé les anciennes fortifications pour s'adapter à de nouvelles formes urbaines moins denses et consommateurs d'espaces agricoles.

Site type : Beauchastel



Désaignes



Document de travail

2/ Formes urbaines dans le paysage

Une trame urbaine historique soumise à de nombreuses pressions

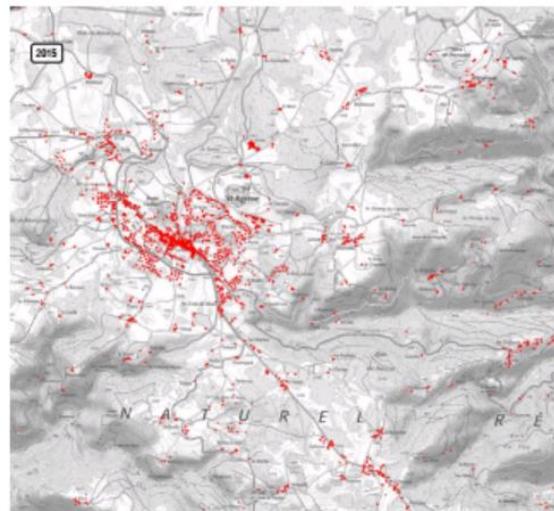
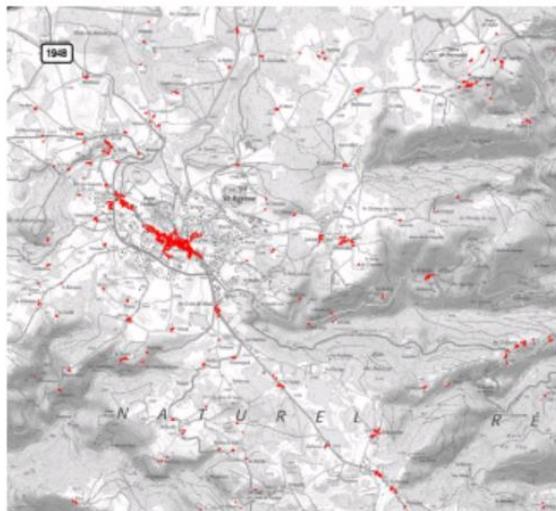
- Les villes et villages maillent le territoire du SCoT et expriment l'histoire (implantations défensives, commerciales, de passage, production agricole...).
- Chaque bourg, hameau constitue une **pièce de l'organisation territoriale**, qui permet de donner au territoire **son identité et son attractivité**.
- Dès le XIXe siècle, nous assistons au **relâchement de la trame urbaine** sous l'impulsion de deux facteurs importants : le développement des voies de communication et le développement industriel.
- Ces évolutions ont entraînés au XXe siècle **une très forte augmentation des espaces urbanisés** engendrant de nouvelles manières de vivre le territoire (se déplacer, habiter, consommer) : le cadre de vie est menacé.

2/ Formes urbaines dans le paysage

Une trame urbaine historique soumise à de nombreuses pressions

- Ces tendances d'évolutions se poursuivent (**étalement urbain, continuums urbains, dégradations des entrées de ville, zones résidentielles, artisanales et commerciales** peu soucieuses de la qualité urbaine des lieux).

Extension urbaine autour des hameaux



Le développement d'une urbanisation diffuse sur Saint-Agrève (source : Plan Paysage en cours de réalisation)

étalement urbain

2/ Formes urbaines dans le paysage

Une trame urbaine historique soumise à de nombreuses pressions



Extensions urbaines pavillonnaires diffuses sur les pentes de la vallée de l'Eyrieux à proximité du centre urbain du Cheylard : un développement urbain fait sur d'anciens secteurs de terrasses

De nouvelles zones résidentielles



Entrée de bourg de Mars : absence d'organisation urbaine ou de composition spatiale de l'entrée du bourg

Des dégradations des entrées de ville, village

- **Perte de lisibilité par la banalisation des paysages, standardisation des formes urbaines, consommation espace.**
- Des entrées de bourgs qui se **déstructurent (effacement des limites urbaines)** sous l'effet d'une urbanisation pavillonnaire diffuse qui se développe en périphérie des zones construites.

2/ Formes urbaines dans le paysage

Une trame urbaine historique soumise à de nombreuses pressions

Risque d'effacement des relations entre silhouette villageoise et territoire agricole



Silhouette du bourg de Désaignes



Silhouette du bourg de Nozières



Silhouette du bourg de St Jeure d'Andaure



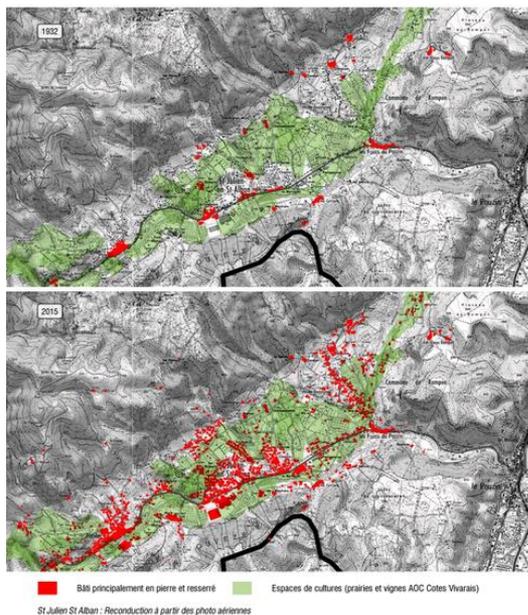
Silhouette du bourg de Vernoux en Vivarais, au milieu des espaces agricoles ouverts

2/ Formes urbaines dans le paysage

Une trame urbaine historique soumise à de nombreuses pressions

**Continuums urbains
=perte de lisibilité**

L'ARC PRIVADOIS



Le Cheylard



**Zones d'activités, artisanales et
commerciales**

**Les enjeux sont importants:
Préserver les terres et continuités agricoles,
Relation silhouette villageoise et paysage, densifier
Les zones bâties, adapter le développement urbain au contexte**

Le Pouzin



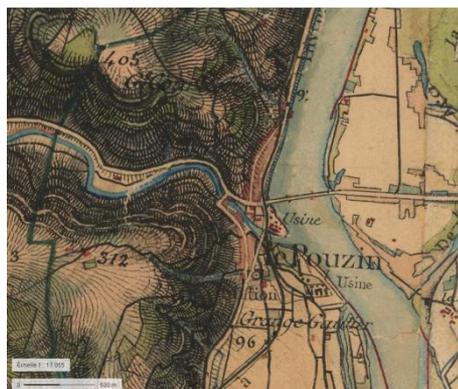
2/ Formes urbaines dans le paysage

Mais aussi des enjeux de cohérence architecturale, fonctionnelle dans le développement de l'urbanisation future

Vernoux



Phénomène de résidentialisation peu en relation avec les centres anciens=
Quartier monofonctionnel, absence cohérence architecturale, volume bâti,
Logique d'implantation...



Le Pouzin

